

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

- **Des panneaux photovoltaïques vont être installés sur les locaux techniques communaux.**

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	Excusée	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	X
Frédéric CHARVET	X		

Frédéric CHARVET a été désigné secrétaire de séance.

### 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal de 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le compte-rendu du 1<sup>er</sup> octobre a été adressé par mail le 9 octobre 2020.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 1er octobre 2020.**

### 2 - CA3B

#### Conférence des maires du 5 octobre 2020 :

- Pacte de gouvernance territoriale :

- ✓ Composition et fonctionnement des commissions thématiques
- Conditions et méthode dans lesquelles sera mis en œuvre et adopté le pacte de gouvernance ;
- Caractéristiques, modalités d'organisation, fonctionnement, missions et prérogatives de chaque instance de gouvernance de la CA3B ;
- Modalités de consultation des communes et association des maires à la décision ;
- Modalités de renforcement des responsabilités accordées aux communes et à leurs élus.

Les commissions seront composées d'un collège d'élus communautaires et d'un collège d'élus municipaux, ces derniers ne pouvant pas prendre part aux votes.

- ➔ Echanges et validation de la méthode d'élaboration et de la proposition de composition des commissions en Conférence des Maires.

- ✓ Composition et modalités de fonctionnement des Conférences Territoriales  
4 conférences territoriales, 4 pôles territoriaux, 4 antennes territoriales + le siège.

Rôles des conférences :

- Participer à la préparation et à la mise en œuvre de proximité des décisions communautaires
- Constituer un lieu de dialogue «intercommunalité – communes»
- Favoriser l'imbrication des actions et des visions communautaires et communales
- Être saisies pour avis de la répartition des enveloppes budgétaires votées en conseil de communauté (subventions, voiries...)
- Faculté complémentaire : Définition des programmations Plan d'Équipement Territorial (P.E.T) et affectation des enveloppes territoriales dédiées à ce dispositif.

- ➔ Modification du périmètre des conférences : Poursuite des échanges : réunions en instance des Maires des Conférences Territoriales.

- Projet de requalification de la Plaine Tonique :

Présentation du site :

- Camping 4\* - capacité 2500 lits – 96 hébergements – 388 emplacements nus – 16 emplacements confort « top camp ».

- 15 hectares de base de loisirs
  - Une vingtaine d'activités nautiques ou terrestres
  - 250 mètres de plage labellisée Pavillon Bleu
  - 125 hectares de lacs dont un lac principal de 95 hectares
- ➔ Site qui a 50 ans et est arrivé à la fin d'un cycle qui se maintient grâce à des investissements réguliers
  - ➔ Site atypique, à la fois camping pour les touristes et base de loisirs pour les habitants
  - ➔ Destination touristique majeure avec une forte attractivité pour le territoire = retombées économiques directes et indirectes.

Objectifs du programme de requalification :

- ✓ Préserver la qualité actuelle du site et son niveau d'accueil
- ✓ Moderniser le site pour le rendre plus agréable et plus accueillant, en assurant une remise à niveau des infrastructures
- ✓ Faciliter l'accès des familles à la Plaine Tonique, en promouvant le tourisme de loisirs de proximité
- ✓ Renforcer et développer de nouvelles offres (activité, hébergement, restauration) pour élargir l'accueil
- ✓ Intégrer la dimension de transition écologique du site dans son ensemble
- ✓ Renouveler l'image du site autour de l'eau, la nature, le bien-être et la forme.

Saison touristiques 2019 :

- 105 000 entrées pour la base de loisirs (plage et espace aquatique) dont 56 000 payantes
- 137 000 nuitées pour 6 410 séjours
- 2 470 000 € de chiffre d'affaires dont 1 790 000 € générés par l'hébergement (72%)
- Clientèle du camping : 64 % française, 36 % étrangère
- Retombées économiques : + de 5 millions d'€ générés majoritairement sur le territoire.

Budget :

- CA3B : 15 310 K€
- Conseil départemental : 430 K€
- Budget privé : 4 830 K€ (restaurant, hôtel, centre de bien être).

Plan de financement

- Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 (volet territorial) - Région : 2 000 K€ - Département : 2 000 K€ (incluant 430 K€ Requalification RD 28)
- État : DETR Espace aquatique 200 K€ + DSIL exceptionnel gîte de groupe (en cours)
- Région CAR : Espace aquatique 400 K€
- Autres financements à rechercher notamment dans le cadre du plan de relance.

Les travaux ont débuté cette année, ils devraient se terminer en 2026.

### **3 - Commissions**

#### **Commission Animation culture**

- ✓ Décorations de Noël dans le village : forêt de sapins et autres, décorer d'autres points du village. Le CME va participer à ces décorations.
- ✓ Tyrolienne (4/12 ans) : devis avec montage de 7 950 €HT (Transalp) et 12 376 €HT (Terre de Loisirs) – serait implanté vers l'aire de jeu. Le conseil est d'accord sur le principe. Rencontrer les nounous pour les informer du projet.
- ✓ Réunion des commerçants prévue le 25/11/2020 à 19 heures : annulée – faire un courrier pour les informer.
- ✓ Panneaux entrée village : proposition de message d'accueil « Bienvenue. Tossiat vous accueille avec ses commerçants, ses artisans et ses services ».

#### **Commission Communication**

- ✓ Magazine : en cours de finalisation – manque quelques articles des associations et quelques encadrés (cf.mail).
- ✓ Echo de la Chanaz : à la une le CME. Ne pas mettre l'info sur le broyage.
- ✓ Sophie a consulté les imprimeurs : présentation des devis lors du prochain conseil.

## **Commission Environnement**

- ✓ Déchets verts : 3 solutions possibles
  - Broyage à domicile comme pour Bourg-en-Bresse Agglomération (ancienne agglo) avec location d'un broyeur : coût 1400 €
  - Solution de Courmangoux : on dépose les déchets verts pour faire un andain de 45 m et une entreprise de broyage broie sur place avec un tracteur et une broyeuse ; le broyat est grossier et deviendra du terreau : coût 1200 €
  - Dépose des déchets verts sur le délaissé communal de la route de Journans, Intervention d'une entreprise qui transporte les déchets verts et les broie sur son site. Exemple Ain Environnement : 600 € HT pour le chargement et le transport vers son site où il sera broyé + 35 € la tonne. Coût pour 100 m<sup>3</sup> : 950 €.

La commission propose de retenir la 3<sup>ème</sup> solution. Le conseil est favorable, reste à travailler sur les modalités (2 fois par an, règlement et dates de dépose...) et les tarifs (voir autre prestataire, dégressivité...).

- ✓ Projection du film « Ma vie zéro déchet » programmé le 22 janvier (sous réserve de l'état sanitaire).
- ✓ Implantation de bornes de recharge électrique en cours de réflexion : rendez-vous avec ENEDIS le 06/11/2020.

## **Commission Scolaire/Périscolaire**

Compte-rendu de la commission du 02/11/2020 :

- ✓ Conseil d'école
- Questions des parents d'élèves : il en résulte notamment qu'il faudra intégrer dans le règlement intérieur l'interdiction des jeux vidéo, mettre les panneaux CME pour les crottes de chiens et voir pour installer un distributeur de sacs (une canisette). En ce qui concerne la mise en place d'une étude le soir, la mairie ne souhaite pas renouveler l'essai et ce n'est pas le rôle des agents périscolaires.
- Questions de l'équipe enseignante

Pour l'alarme, nous sommes en attente d'une pièce.

Les 3 sonnettes ont été installées.

Des travaux sont prévus pour améliorer l'insonorisation de la salle de cantine et la commune programme chaque année des travaux de réfection des classes.

- ✓ Remplacement ATSEM : vu en commission personnel
- ✓ Utilisation de la salle de garderie pour la musique : demander aux agents de le faire et payer les heures complémentaires.  
Interventions musique moins fréquente depuis CA3B.
- ✓ Les enfants se sont bien adaptés au protocole sanitaire (notamment port du masque).
- ✓ Etat des impayés : suite aux relances le montant s'élève aujourd'hui à 5 668,31 € contre 6 629,16 € au 30/09/2020. Grâce au nouveau système de porte-monnaie électronique, il n'y a plus d'impayés actuellement.

## **CME (Conseil Municipal d'Enfants)**

- ✓ Election le 16 octobre - 7 nouveaux élus :  
Lyah BERNOLIN, Théo BROYER, Manon GAY-PEILLIER, Anne-Charlotte GILLAUX, Bérinda HORLAVILLE, Timéo REY et Clotilde VERNOUX.
- ✓ Maintien des réunions : La Préfecture a confirmé à Sophie que les réunions de Conseil Municipal d'Enfants (au même titre que celui des adultes) peuvent continuer à se tenir pendant le confinement. Il faut bien sûr respecter les règles sanitaires en vigueur.

## **Commission Bâtiments**

- ✓ Installation de la Vigneronne dans les locaux du Château : 2 répétitions ont eu lieu mais pas avec l'ensemble des musiciens.
- ✓ Travaux d'isolation phonique de la cantine : la salle est déjà équipée de plaques acoustiques (plafond en laine compressée), la proposition de l'entreprise Pillet n'apporterait pas d'amélioration. En attente de la proposition de l'entreprise PETETIN (absorbateurs de sons).
- ✓ Suivi des travaux : Les agents techniques ont fait un gros travail de préparation dans le logement de la poste. Le carrelage sera fini cette semaine, la peinture d'ici fin de semaine prochaine. On pourrait envisager la location début ou mi-décembre. Pour les toilettes publiques, elles sont opérationnelles, reste travaux peinture.
- ✓ Monument aux morts ancien cimetière : Il faut voir les héritiers pour demander leur accord pour les travaux. Le socle pourra être conservé, une plaque gravée sera installée.
- ✓ Fontaine des 4 platanes : une entreprise de l'Isère va se déplacer pour voir la problématique.

- ✓ Projet GRF biogaz : présentation du projet le 30/10/2020. Le producteur de biométhane est une exploitation agricole de Saint-Martin-du-Mont et l'injection de gaz est prévue sur le réseau le plus proche, celui de Tossiat, la pose se faisant en tranchée. La commune est concernée pour 1200m de voirie municipale, chemin du gaz du soulier (en bon état). Proposition de passer chemin du Mas Ballet. Echéance 2023.

### **Commission Urbanisme**

- ✓ Cimetière : pose de panonceaux sur les concessions arrivées à terme – Plusieurs familles ont déjà pris contact avec la mairie. Procédure complexe pour une reprise de concession.
- ✓ Rétrocession des voiries des lotissements : 13 lotissements répertoriés. Travail de recherche toujours en cours.

### **Commission Voirie**

- ✓ Panneau interdit poids lourds de plus de 19 T à 200m posé, un panneau provisoire installé chemin en face de la boulangerie Girard.
- ✓ Réserve incendie opérationnelle à la Jonquillère. En attente de devis pour la clôture.
- ✓ Plaque commémorative accident mortel au passage à niveau de Tossiat : une stèle 20 x 20 sera posée près du buisson.
- ✓ Les poteaux incendie seront installés sous 15 jours chemin des Teppes.
- ✓ M. Martin a été reçu, il lui a été redit que le but des écluses était de ralentir les véhicules. Déplacer le radar pédagogique vers l'écluse pour mesurer la vitesse.

### **CCAS**

- ✓ Demande d'aide pour dettes de cantine et garderie : Factures de 2018 et 2019 pour un montant de 129.90 €.

Le CCAS propose de prendre en charge ce montant afin de solder les dettes cantine et garderie de la famille. Ce montant sera directement versé à la trésorerie de Bourg-en-Bresse.

Pour la dette de loyer, la commission souhaite plus de précisions sur les possibilités d'intervention d'autres organismes.

- **Le conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de prendre en charge les factures de garderie et cantine pour un montant de 129,90 €.**

- ✓ Demande de prise en charge d'une facture de fioul formulée par le CDS la Croix Blanche soit 871 € (1300 L = consommation pour l'hiver chauffage et eau chaude) :
  - le prestataire ne livre pas en dessous de 500 L ;
  - le demandeur est en recherche d'emploi ;
  - le secours catholique a accordé une aide à hauteur de 200 €.

Le CCAS propose de prendre en charge une somme de 300 € maximum (en fonction du montant versé par le secours catholique).

- **Le conseil municipal à l'unanimité, prend une décision de principe pour la prise en charge d'une somme de 300 € maximum destiné à l'achat de fuel.**

- ✓ Dossier Grand Froid : Une dizaine de personnes a demandé à être suivie. Un courrier a été envoyé avec les coordonnées du référent.
- ✓ Repas des aînés : annulé mais des colis seront distribués comme l'an passé avec des produits locaux (pour les personnes de + 85 ans).

### **4 - Administration générale**

#### **• Projet de panneaux photovoltaïques**

Le Maire informe l'assemblée du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des locaux techniques de la commune de Tossiat (surface de 195 m<sup>2</sup> sur la toiture du pan ouest du bâtiment - 115 panneaux - Puissance de l'installation 36 kWc - Productivité attendue 35 650 kWh).

De par ses statuts, le SIEA a compétence pour l'aménagement et l'exploitation d'installation de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables selon les dispositions de l'article 2224-32 du code général des collectivités territoriales.

L'équipement est financé par le SIEA et une convention d'occupation temporaire du patrimoine public en vue de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque d'une durée de 20 ans sera signée entre les deux parties.

La propriété des ouvrages sera transférée gratuitement à la Collectivité à l'issue des 20 ans. Au terme du retour sur investissement réel, les recettes seront partagées équitablement entre la Collectivité et le SIEA. Le SIEA a indiqué oralement que ce partage serait de 50/50, mais cette information n'est pas spécifiée sur la convention. Il est donc proposé que la délibération mentionne ce partage.

- **Le conseil municipal avec 12 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 vote CONTRE**
  - **Approuve les conditions techniques et financières de la convention d'occupation temporaire du patrimoine public en vue de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur toiture, entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain ;**
  - **Autoriser le Maire à signer ladite convention et éventuellement les avenants ;**
  - **Autoriser le Maire à mandater le SIEA pour toutes les procédures administratives liées à la réalisation et nécessaires à la bonne exécution des travaux.**

- **Adhésion au dispositif de Réseau Départemental d'Alarme :**

L'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) va permettre de joindre tous les sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux.

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à ce dispositif qui permet de pérenniser l'alerte des sapeurs-pompiers en optant prioritairement pour une alerte individuelle assurée par des « bips ». Une convention fixant les prestations donnant lieu à une prise en charge et le montant de la contribution au service devra être signée.

Le coût annuel de ce raccordement est de 750 € au titre de l'année 2020, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale.

3 dispositifs sont proposés :

- Alerte individuelle
- Alerte générale
- Alerte générale sirène

Le CPNI de TOSSIAT a décidé d'opter, dans un premier temps, pour l'alerte générale.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité,**
  - **Décide d'adhérer au dispositif du Réseau Départemental d'Alarme «Alerte générale» ;**
  - **Mandate le maire pour signer la convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal de TOSSIAT pour un montant annuel de 750 € révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale.**

- **Règlement intérieur du conseil municipal :**

A compter du 1er mars 2020 il est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus.

Le Règlement intérieur est établi par le conseil municipal dans les six mois suivant son installation (article L.2121-8 du CGCT). Il complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale.

Une proposition de règlement a été transmise avec l'ordre du jour détaillé pour prise de connaissance et propositions éventuelles de modifications ou d'ajouts.

Un élu indique que les articles 2 et 5 donnent la même information : « *Lors de chaque séance du conseil municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le maire ou l'adjoint délégué compétent répond directement* ». A enlever à l'article 2.

- **Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du conseil municipal.**

## 5 – Finances :

### • **Décision modificative n°1 :**

Un ajustement de crédit, sans incidence financière, est à prévoir sur les deux sections fonctionnement et investissement, pour tenir compte :

- Section investissement : des travaux d'installation de lavabos dans l'école ;
- Section de fonctionnement : des travaux du logement de l'ancienne poste et de la revalorisation des indemnités des élus.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
<b>DEPENSES</b>			<b>DEPENSES</b>		
615221	Bâtiments publics	+10 000,00	2181	Installation générale agencement	+5 850,00
6531	Indemnités élus	+5 700,00	21571	Matériel roulant	-5 850,00
6534	Cotisation S.Sle élus	+4 300,00			
615231	Voirie	-3 000,00			
6226	Honoraires	-10 000,00			
022	Dépenses imprévues	-7 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

- **Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 comme ci-dessus proposée.**

### • **Subvention de soutien aux habitants sinistrés des Alpes-Maritimes**

Le vendredi 2 octobre la tempête Alex s'est abattue sur la région Provence Alpes Côtes d'Azur.

Des pluies torrentielles et des crues hors-normes ont ravagé les Alpes-Maritimes provoquant un bilan dramatique dans les villages de la vallée de la Vésubie et de la vallée de la Roya dans l'arrière-pays niçois : maisons emportées par les flots, routes et ponts coupés, villages privés d'eau, d'électricité et de tout moyen de communication.

Le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € pour montrer son soutien au département sinistré.

- **Le conseil municipal avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de voter une subvention de 500 € aux habitants sinistrés des Alpes-Maritimes, dit que cette dernière sera inscrite au compte 6574 du budget primitif communal 2020.**

## 6 – Urbanisme :

### Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

#### - Permis de construire

- TABOURET Nelly - 118A route de la Grande Vavrette : construction d'une maison

#### - Déclarations préalables :

- RENAUD Laurie/CORNIER Anthony - Chemin sous la ville : toiture
- FAUCHET Christophe/MARMET Amélie - 297 route de la Grande Vavrette : Huisseries et portail
- ODET Freddy. - 232 route de la Grande Vavrette : création d'un porche sur les Landenettes
- CHAMON Stéphane - 3 jardins des Teppes : clôture et portail
- L'HOIA LUAKA Grace - 10 rue Saint Jean : fenêtre de toit
- SPENNATO – 278 route de la Grande Vavrette : piscine et clôture

#### - Déclarations d'intention d'aliéner

*Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.*

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- BRAILLON – 40 route de Salles
- FENET H. - route de la Grande Vavrette

## 7 – Questions diverses :

- Un courrier a été fait pour demander à CA3B de remplacer les modules du Skate Park à l'identique.
- Quartier Mulaty : un courrier a été envoyé aux riverains pour informer que les travaux devraient commencer début 2021. Une nouvelle réunion sera programmée avec les riverains.

- Eclairage public : remplacement des luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure et remplacement des coffrets de commandes non conformes. Rendez-vous début 2021.
- Achats de nouvelles illuminations : 8 suspensions sphères 60 cm : devis 544,28 €HT
- Lotissement Hameau de la Reysouze :
  - Il n'y a pas de chemin piétonnier prévu pour relier le lotissement à l'impasse de la Reysouze : proposition busage de la rivière, déplacement des bacs de tri. Fixer un rendez-vous avec Bourg Habitat.
  - Il est proposé de choisir un nom pour ce lotissement : proposition de Joël retenue à l'unanimité « impasse du Petit Pont ».
- Pollution de la Reysouze : problème résolu, il s'agit d'une ancienne cuve fuel qui s'est retournée.
- Cérémonie du 11 novembre : doit se dérouler en format restreint et sans public
- Le pont route de la Grande Vavrette n'est pas protégé sur un côté, voir pour la pose d'un grillage.

**Prochain conseil : jeudi 3 décembre 2020 à 20 heures**

La séance est levée à 23 heures 45